



## ARRETE MUNICIPAL

### Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur le « Parking P1 » au Lac Chambon lors de la course cycliste **SANCY ARC EN CIEL**

**N° 01.09.2024**

*Le Maire de CHAMBON/LAC*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'art. L2212-1 et L2212-2 ;  
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
Vu la demande de l'association Arco Iris Events, 91 route de l'Olliere, 63300 DORAT, représentée par Mme Audrey BROCHARD, organisatrice de la course SANCY ARC EN CIEL 2024 ;  
Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire relatif à l'organisation de la course cycliste « **SANCY ARC EN CIEL** » sur la commune qui se déroulera **le 14 septembre 2024** ;  
**CONSIDERANT** que le bon déroulement de cette manifestation impose de réglementer temporairement la circulation et l'utilisation du parking P1 de la petite plage du Lac Chambon.

### ARRETE

**Article 1** : La circulation et le stationnement des véhicules seront momentanément interdits du vendredi 13 septembre 2024 à 08h00 au dimanche 15 septembre 20h00 sur le parking P1 de la petite plage du Lac Chambon (sauf pour l'organisation de la course) ;

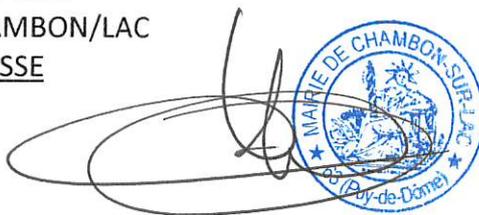
**Article 2** : Les panneaux réglementaires et les barrières de sécurité seront mis en place par les organisateurs qui demeureront responsables de tous les risques liés à l'organisation de la manifestation.

**Article 3** : A la fin de la manifestation, tout sera débarrassé et nettoyé de façon à rendre le lieu propre.

**Article 4** : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

**Article 5** : Le Maire, les services de la Gendarmerie et l'association ARCO IRIS EVENTS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les formes réglementaires.

Fait à CHAMBON/LAC  
Le 05 septembre 2024  
Le Maire de CHAMBON/LAC  
Emmanuel LABASSE



Département du Puy-de-Dôme  
Arrondissement d'Issoire  
Canton du Sancy  
Commune de CHAMBON-SUR-LAC

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## ARRETE MUNICIPAL

